

## NOTE D'INFORMATION N°2 du 26 Octobre 2018



*Le Comité d'Organisation informe les concurrents que des travaux ayant été réalisés ces derniers jours sur le parcours de l'épreuve spéciale « Grand-Bois » sur la partie empruntant le chemin Grand Père, il a été décidé par mesure de sécurité d'autoriser à titre exceptionnel une reconnaissance de la partie concernée le samedi 27 octobre 2018 de 8h00 à 11h00.*

*Les concurrents devront strictement se conformer au code de la route et n'emprunter le parcours de l'épreuve spéciale que jusqu'à la sortie du chemin Grand Père (carrefour avec la RD29).*